



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide au développement

Question écrite n° 111606

Texte de la question

Mme Anny Poursinoff attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la nécessité d'intégrer les enjeux de l'égalité femmes-hommes dans la politique internationale de la France. Les femmes représentent 52 % de la population mondiale, effectuent 66 % des heures de travail et produisent 50 % des richesses nationales. Elles ne possèdent que 2 % des terres et reçoivent moins de 5 % des prêts bancaires. 70 % des pauvres sont des femmes. Elles subissent discriminations sociales, politiques et économiques et sont victimes de violences. En 1995, lors de la conférence de Pékin sur les femmes, les États se sont engagés à prendre en considération les situations spécifiques et les discriminations quotidiennes vécues par les jeunes femmes et les femmes dans tous les secteurs de leurs interventions. De cette manière, les politiques publiques feraient la promotion d'un développement équitable pour toutes et tous. Alors que depuis 1999, en France, les initiatives restaient ponctuelles sur les questions de genre, l'adoption en 2007 d'une stratégie « genre et développement », puis d'un plan d'action pour l'autonomisation des femmes avaient donné un nouvel élan à la promotion de l'égalité des sexes. La création en 2008 d'un poste de chargé de mission à haut niveau, occupé successivement par deux conseillères des affaires étrangères, a permis de renforcer les actions sur le terrain de l'égalité femmes-hommes dans tous les secteurs (économiques, politiques et social) et de structurer un véritable réseau d'actrices et d'acteurs mobilisé-es autour de ces enjeux de développement. Le non remplacement de cette titulaire pourrait signer la fin de cette dynamique et sonnerait comme un retour en arrière insupportable pour une coopération et une diplomatie qui se veulent efficaces. Alors que des enjeux stratégiques sont en cours dans de nombreux pays : transitions politiques dans les pays arabes et africains, développement économique et durable, gestion post-conflit en Côte d'Ivoire et en Guinée, en reconstruction en Haïti et en Afghanistan, dans lesquels les femmes ont à jouer un rôle considérable, celles-ci continuent d'être prises en compte uniquement comme victimes ou populations vulnérables. Ceci en totale incohérence avec des discours et des engagements beaucoup plus larges comme la récente adoption d'un plan d'action national « femmes, paix et sécurité » qui porte sur le renforcement de la participation des femmes aux politiques de sortie de conflits. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement entend impulser une politique ambitieuse en direction des femmes par le retour de moyens humains et financiers conséquents et la nomination d'une conseillère des affaires étrangères expérimentée à un poste décisionnel permettant de défendre une véritable prise en compte des femmes dans notre politique internationale.

Texte de la réponse

Depuis l'adoption par le conseil interministériel de la coopération et du développement du document d'orientation stratégique « genre » en 2007 et d'un plan d'action pour l'autonomisation des femmes en Afrique en 2009-2011 sous l'impulsion du secrétaire d'État à la coopération et à la francophonie, de nombreux efforts ont été faits pour assurer la promotion du genre dans les actions extérieures de la France et dans ses actions de coopération. La création de la nouvelle agence des Nations unies pour les femmes, ONUFEMMES, et la nomination de Mme Michelle Bachelet, ancienne présidente du Chili, à sa direction, fut une opportunité unique de renforcer notre partenariat avec cette agence dans tous nos domaines d'intervention. Ainsi, plusieurs programmes dont

l'opérateur est ONUFEMMES sont en cours d'élaboration et démarreront d'ici le mois de septembre 2011. Le fonds de solidarité prioritaire « Lutte contre les violences faites aux femmes » (FSP), de 1,4 Meuros, a démarré en 2011 pour une période de trois ans au Maroc, en Algérie, en Jordanie, au Niger, au Cameroun et au Mali. Il porte sur des activités liées au renforcement des capacités des associations féminines en matière de protection et de promotion des droits des femmes et sur le renforcement du rôle des femmes dans les transitions démocratiques. Un expert technique sera mis à la disposition du bureau régional d'ONU-FEMMES en Jordanie à cet effet. La France s'est engagée à financer la lutte contre la mortalité maternelle et infantile à hauteur de 500 Meuros sur cinq ans, lors du G 8 de Muskoka. Dans ce cadre, les projets du FSP « appui à la réduction de la santé maternelle et infantile » associent plusieurs agences des Nations unies (UNICEF, FNUAP, OMS), dont ONUFEMMES qui travaillera en collaboration avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) et les autres agences plus spécifiquement sur l'intégration du genre dans les programmes de santé maternelle et la lutte contre les violences faites aux filles et aux femmes, notamment, les mariages et les grossesses précoces qui multiplient les risques de mortalité maternelle. Dans ce cadre, le soutien financier apporté par la France à ONUFEMMES est de 5 Meuros sur cinq ans. Un partenariat est également en cours sur les questions d'accès des femmes à la justice en Afghanistan (500 000 euros). Au niveau de l'organisation des services du MAEE, le travail de la chargée de mission « genre » a été repris par la sous-direction santé et développement humain de la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats. Une rédactrice a été rattachée au directeur des biens publics mondiaux et travaille de façon transversale avec les autres directions du ministère. L'évaluation de la mise en oeuvre du document d'orientation stratégique « genre et développement », pilotée par l'Observatoire de la parité et la Commission nationale des droits de l'Homme, qui sera rendue début 2012, permettra de faire un bilan de notre action et, le cas échéant, de proposer de nouvelles orientations. Enfin, la France a adopté, en octobre 2010, lors de l'Assemblée générale des Nations unies, un plan d'action pour la mise en oeuvre des résolutions « femmes, paix et sécurité » qui vise à renforcer son action sur les volets de la protection des femmes dans les conflits armés, mais aussi à faciliter leur participation à la reconstruction post-conflit.

Données clés

Auteur : [Mme Anny Poursinoff](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111606

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6407

Réponse publiée le : 2 août 2011, page 8376